
Don à la patrie du citoyen Roca (de Saint-Rémy) de 25 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don à la patrie du citoyen Roca (de Saint-Rémy) de 25 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 197;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27980_t1_0197_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

commune douze poignées de sabre, ornées d'attributs républicains et d'inscriptions qui attesteront notre reconnaissance pour nos braves défenseurs, et seront pour eux et leurs familles un monument durable de leurs courage et de leur civisme; troisièmement, de nous faire passer les noms des douze guerriers auxquels elle croira devoir accorder ces attributs d'une véritable gloire; enfin, d'approuver notre offrande civique.

Législateurs, nous avons ouvert une souscription dont le produit se monte déjà à 2,352 livres 15 sols; elle n'est point encore fermée, et elle fournira aux frais de fabrication.

Citoyens représentants, approuvez notre pétition; restez à votre glorieux poste, et vous remplirez les vœux des républicains composant la société populaire de Pont-à-Mousson (1).

Mention honorable, insertion en entier au bulletin et renvoi au comité de salut public » (2).

43

Le citoyen Jacques Roca (de Saint-Remy) fait don à la patrie de 25 liv. pour les frais de la guerre.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

44

La société populaire et républicaine de Marolles, district de Crépy, invite la Convention nationale à continuer à assurer le bonheur du peuple, et la félicite d'avoir détruit les trames odieuses de ses ennemis.

Mention honorable et insertion au bulletin (4).

[Marolles, 26 germ. II] (5).

« Citoyens représentants d'un peuple libre, Les membres composant la société populaire et républicaine de la commune de Marolles, district de Crépy, département de l'Oise, viennent de renouveler le serment de mourir tous, plutôt que de laisser porter atteinte à la représentation nationale; ils ont juré un attachement inviolable aux restaurateurs des droits de la nature et de l'humanité, et que leurs corps leur serviraient de remparts jusqu'à ce que la tête du dernier des tyrans couronnés soit abattue, et celles de leurs adhérents. Et en applaudissant à votre zèle à nous défendre tous, ils vous invitent, sauveurs de la liberté, à rester à votre poste, et à continuer d'assurer le bonheur du peuple, d'écraser les factieux, et toutes les têtes empoisonnées de royalisme; donnez la terreur à ceux dont les sentiments perfides seraient portés à favoriser les complots infernaux

de nos ennemis, et jetez-les avec leurs criminels projets dans le torrent révolutionnaire; dignes représentants, la patrie entière bientôt libre et heureuse, vous assure de toute sa reconnaissance d'avoir détruit les trames odieuses, qui devaient favoriser l'entrée des lions et des tigres, pour souiller notre territoire et nous dévorer; tenez toujours fermes aux principes que la saine raison et la justice vous donnent; et vos jours, comme notre liberté, sont en sûreté; nous nous en rendons les garants, et on nous arrachera le dernier soupir, avant que ces animaux noircis de crimes, vous fassent la moindre égratignure. »

LEFRANÇOIS (présid.), LEROY.

45

La société populaire d'Itteville, district d'Etampes, composée de cultivateurs paisibles et d'artisans laborieux, témoigne sa satisfaction à l'assemblée nationale, de ce qu'elle a mis à l'ordre du jour la vertu et la justice, qui sont les bases des Républiques, tandis que les trônes n'existent que par le crime.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Itteville, 30 germ. II] (2).

« Représentants du peuple,

La société populaire d'Itteville, composée de cultivateurs paisibles, d'artisans laborieux, qui se réunissent chaque décade pour entendre le détail de vos travaux, la lecture des lois qui en résultent, et pour veiller à leur prompt et exacte exécution, veut mêler sa voix à celle de la France entière pour vous féliciter sur l'énergie et le courage avec lesquels vous poursuivez toutes les factions. Leurs remerciements seront simples comme leurs mœurs; mais leur reconnaissance n'en est ni moins vive, ni moins profonde. Continuez, dignes représentants, continuez membres estimables des Comités de Salut public et de Sûreté générale, découvrez, punissez tous les factieux et leurs complices, ceux là surtout qui comme leurs chefs, couvrent leur aristocratie hideuse du masque du patriotisme, qui ont cherché à capter notre confiance pour nous perdre, et qui par des mesures ultrarévolutionnaires voulaient amener la contre-révolution; votre sagesse a déconcerté toutes leurs mesures, leur supplice nous en délivre pour jamais; nous respirons enfin et aucun sentiment pénible ne trouble l'enthousiasme avec lequel nous avons entendu et répété le serment solennel prononcé par vous de mettre la justice et la vertu à l'ordre du jour; elles sont les bases et le soutien des Républiques, tandis que les trônes ne s'établissent et n'existent que par le crime ».

LIOT (présid.), BOURIER.

(1) Débats, n° 586, p. 114-115.

(2) P.V., XXXVI, 78. Le comité de Salut public ne paraît pas avoir donné suite.

(3) P.V., XXXVI, 78 et 228. Minute du P.V. (C 301, pl. 1077, p. 30).

(4) P.V., XXXVI, 78.

(5) C 303, pl. 1100, p. 37.

(1) P.V., XXXVI, 78. Bⁱⁿ, 27 flor.

(2) C 303, pl. 1100, p. 38.